



Commission des Championnats

Réunion du 05 février 2020 - PV N°18

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAIGNIER Christian (Président) - MEYLEU Jacques - COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 01 ET 02.02.2020

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50921.1 CHANCELADE MARSAC - THENON LIMEYRAT 2

Poule B N°50987.1 NEUVIC ST LEON - RAZAC

DEPARTEMENTAL 3

Poule B N°51122.1 LES EYZIES - E. TERRASSON PORT LADORNAC

Poule D N°51254.1 PERIGUEUX FOOT - ST PIERRE DE CHIGNAC

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule C N°53271.1 COLY - SARLAT MARCILLAC 3

PROMOTION Poule L N°53523.1 E. CELLES TOCANE 3 - AGONAC 2

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 4

PROMOTION Poule G N°53375.1 ST PIERRE DE CHIGNAC 2 - EXCIDEUIL ST MEDARD 2

FEUILLE DE MATCH INCOMPLETE OU NON CONFORME

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule B N°53240.1 PERIGUEUX FOOT 3

FORFAIT GENERAL

L'équipe de CHATEAU L'EVEQUE qui disputait le championnat FUTSAL SENIORS a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.